

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 8 (1899)
Heft: 19

Artikel: La montagne accouché d'une souris
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-522420>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ersteinst
Samstag

Paraisant
le Samedi

Abonnement:

Für die Schweiz:
12 Monate Fr. 5.—
6 Monate „ 3.—
3 Monate „ 2.—

Für das Ausland:
12 Monate Fr. 7.50
6 Monate „ 4.50
3 Monate „ 3.—

Vereins-Mitglieder
erhalten das Blatt
gratis.

Inserate:

20 Cts. per 1 spalte
Pettzeile oder
deren Raum. — Bei
Wiederholungen
entsprech. Rabatt.
Vereins-Mitglieder
bezahlen 10 Cts.
netto per Pettzeile
oder deren
Raum.



Organ und Eigentum des
Schweizer Hotelier-Vereins

8. Jahrgang | 8^{me} Année

Organe et Propriété de la
Société suisse des Hôteliers

Abonnements:

Pour la Suisse:
12 mois Fr. 5.—
6 mois „ 3.—
3 mois „ 2.—

Pour l'étranger:
12 mois Fr. 7.50
6 mois „ 4.50
3 mois „ 3.—

Les Sociétaires
reçoivent l'organe
gratuitement.

Annonces:

20 Cts. pour la petite
ligne ou son
espace. — Rabais en
cas de répétition de
la même annonce.
Les Sociétaires
payent 10 Cts. net
par petite-ligne ou
son
espace.

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel * TÉLÉPHONE 2406 * Rédaction et Administration: Rue des Etoiles No. 21, Bâle.

Mitglieder-Aufnahmen.
Admissions.

Tit. Aktiengesellschaft Grand Hotel Bellevue
und Tourist in Adermatt (Direktor:
Herr Christian Pfosi) 180

An die Tit. Mitglieder,

welche jeweilen den Winter ins Ausland zu
bringen, richten wir hiemit die höf. Bitte, uns
rechtzeitig ihre Rückkehr in die Schweiz anzu-
zeigen, damit die Aenderungen in der Spedition
des Vereinsorgans vorgenommen werden können
und der regelmässige Erhalt desselben keinen
Unterbruch erleidet.

Achtungsvoll
Die Expedition der „Hotel-Revue“.

MM. les Sociétaires

qui passent l'hiver à l'étranger sont priés
d'aviser à temps notre bureau de leur retour
en Suisse, afin d'éviter des irrégularités dans
l'expédition de l'organe social.

Avec considération,
Administration de l'„Hotel-Revue“.

Nur den Mut nicht verlieren, es
wird schon schief gehen.

Es giebt Menschen, denen das besondere
„Talent“ innewohnt, von Zeit zu Zeit Ideen auf
den Plan zu bringen, deren Kultivierung und
Verwirklichung sie aber andern überlassen. Im
Moment jedoch, wo durch die Bemühung
anderer eine solche Idee anfängt Gestalt an-
zunehmen, erheben sie sich in ihrer ganzen
„geistigen Grösse“, um im Bruststone der Ueber-
zeugung auszurufen: Sehet, das ist mein Werk!
In einem schweiz. Fachblatte lesen wir in
einem Artikel betitelt: „Plazierungswesen und
Dienstkündigung“ folgenden Abschnitt:

„Die Kündigungsverhältnisse für das Hotelpersonal
in der Schweiz müssen von Vereins- und Gesetzes-
wegen geregelt werden. Die Sache ist gar nicht so
schwierig. Wir halten dafür, dass eine Kündigung
nur am 1. oder 15. des Monats sollte erfolgen können.
Man studiere auch diese Frage!“

Damit wäre wieder einmal ein „grosses“
Wort gelassen ausgesprochen, „man“ studiere
es. Wer ist aber unter „man“ gemeint? Jeder
Beliebige, ausgenommen der Antragsteller; dieser
meldet sich dann erst wieder, wenn die Frucht
reif ist und vom Baume fällt, um sie aufzu-
heben.

Es ist noch gar nicht lange her, dass der
Bundesrat anlässlich einer Petition betr. gesetz-
liche Verpflichtung zur Versicherung der Effekten
der Hotelangestellten den Petitionären den deut-
lichen „Merks Marx“ gegeben hat, es gehe nicht an,
für die Hotelangestellten Ansnahme-gesetze zu
schaffen. Wie würde wohl die Antwort lauten,
wenn nun das Gesuch gestellt würde, eine Ange-
legenheit gesetzlich zu regeln welche that-
sächlich schon gesetzlich geregelt ist?

Dass die Kündigungsverhältnisse einestheils
durch das Bundesgesetz über das Obligationen-
recht, andertheils durch kantonale Verordnungen
und Ortsgebräuche geregelt sind, das weiss
Niemand besser, als gerade die Angestellten
selbst. In jedem, auch dem geringsten Falle,
wissen sie sich daran zu erinnern, umsonder,
da sie an dem Prinzipal eine feste Handhabe
besitzen, sie wissen auch, dass da, wo die An-
schauung des Richters ausschlaggebend ist, die-
selbe meistens zu ihren Gunsten ausfällt. Was

nun die Kündigung auf 1. oder 15. des Monats
anbetrifft, so glauben wir, leistet der Antrag-
steller den Angestellten damit keinen grossen
Dienst.

Bei friedlicher Lösung eines Dienstverhält-
nisses erfolgt dieselbe in der Regel auf Mitte
oder Ende des Monats; ist aber das Fortbe-
stehen eines solchen durch irgend einen un-
angenehmen Vorfall unmöglich geworden und
hat die sofortige Kündigung zur Folge, dann
sind unter Umständen schon 14 Tage für die
eine oder die andere der Parteien, oder auch
für Beide, eine lange Spanne Zeit. Wir kennen
ein grösseres Hotel in der franz. Schweiz, in
welchem grundsätzlich keine Kündigungsfristen
innegehalten werden, sobald es sich um eine
ungewöhnliche Kündigung handelt. Ueber diesen
Punkt befragt, äussert sich der betr. Hotelier
wie folgt: „Meine langjährigen Wahrnehmungen
haben mich zu der Ueberzeugung gebracht, dass
ein Angestellter, dem zu kündigen ich mich in-
folge irgend eines Vorkommnisses veranlasst
sehe, von Stund an das Interesse für mein Haus
verliert und nicht selten sucht, meine Interessen
zu kreuzen, daher mein Prinzip, ein derartig
unterbrochenes Arbeits-Verhältniss sofort zu
lösen, indem ich für die gesetzlichen 14 Tage
angemessene Entschädigung leiste. Ich befinde
mich bei diesem System wohl und den Angestell-
ten, die es trifft, ist nicht minder gedient.
Allerdings bringe ich mich dadurch oft in Ver-
legenheit, da nicht immer sofort Ersatz vorhanden,
aber ich ziehe von zwei Uebeln das kleinere vor.“
Das ist auch ein Standpunkt und gewiss kein
unpraktischer.

Wir haben grosse Mühe zu glauben, dass
in Bern einem derartigen Verlangen der Hotel-
angestellten überhaupt näher getreten würde.
Aber wie gesagt, nur den Mut nicht verlieren,
es wird schon schief gehen.

La montagne a accouché d'une souris.

La „Liste suisse des hôtels“ avec son sup-
plément, le „Guide pour touristes“, annoncée à
grand renfort de phrases et de promesses plus
ou moins sincères, vient de paraître en une
édition-spécimen et s'est révélée de suite comme
un „factum“ de première classe.

Ce n'est pas la peine de perdre beaucoup
de temps à son sujet; bornons-nous à dire
que cette fameuse liste n'est autre chose qu'une
nomenclature d'hôtels et d'auberges de tout
rang, un ramassis d'adresses cueillies au
hasard dans de vieux bottins. Afin de prouver
à nos lecteurs que nous n'exagérons pas, nous
citerons ici à titre d'exemple combien est
„exacte“ et „complète“ la liste des hôtels de
la ville de Bâle.

- Bâle. Hôtels:
- Gare
 - Baslerhof
 - Bellevue au Rhin (n'existe plus depuis 4 ans)
 - Central
 - Euler
 - Europe
 - Faouen (porte depuis 4 ans le nom de „Bernerthof“)
 - Gehrigh
 - Cerf d'Or
 - Etoile d'Or
 - Hofler
 - Jura
 - Kraft
 - Mevure (porte depuis 3 ans le nom de „Balances“)
 - Métropole
 - National
 - Poste (n'existe plus depuis 4 ans)
 - St. Gotthard
 - Schlumpf (n'existe plus depuis 3 ans)
 - Deutscher Hof
 - Beuf noir (porte depuis 5 ans le nom de „Braunschweig“)
 - Schweizerhof
 - Simon
 - Steinhof (n'a jamais existé)
 - Cigogne
 - Trois-Rois
 - Victoria
 - Croix Blanche.

Quant à huit autres hôtels et auberges:
Ours, Fleur, Agneau, Bonf rouge, Grütti et
Strassburgerhof, la maison Segessenmann & C^o,
éditeur de la „liste d'hôtels“ ignore simplement
jusqu'à leur existence. Ce n'est pas à dire que
ce soit un malheur pour les hôtels en question.

Toute la liste est aussi „complète“ et „exacte“
que la rubrique Bâle. A Bern même, résidence
des éditeurs, les auteurs de cette liste singu-
lière ont réussi à „découvrir“ des hôtels qui
n'existent pas, sans parler des nombreuses au-
berges portées comme hôtels. Nous pourrions
citer une infinité de confusions, mais nous ni
tenons pas à fournir à ces messieurs de la
copie qu'ils pourraient utiliser. Voilà donc le
factum par lequel les éditeurs prétendent remplir
la promesse, faite à leurs souscripteurs, de
contribuer au développement du tourisme. Tous
ceux qui ont apporté leur obole à cette entre-
prise se voient trompés dans leurs espérances.

Quant au „Guide des touristes“ qui sert de
supplément à la liste, le voyageur sous les yeux
duquel il tombera éprouvera le même enchan-
tement, que s'il se trouve en pays inconnu, à
un carrefour, en présence d'un poteau indica-
teur qui n'a pas de bras et par suite pas d'in-
scriptions; il lui rendra à peu près autant de
services que le „Guide“ ci-dessus. Ce supplé-
ment renferme environ 70 annonces d'hôtels
toutes mélangées; nous croyons du reste que
les éditeurs auront de la peine à exhiber un
nombre égal de bordereaux de souscriptions,
car nous croyons pouvoir certifier que plusieurs
des hôtels cités y figurent à l'insu et contre la
volonté de leurs propriétaires, et seulement à
titre de parade et de d'amorce. Si les éditeurs
sont à même de nous prouver le mal-fondé de
cette assertion, nous sommes prêts à rétracter
cette partie de notre critique.

Dans la feuille-spécimen expédiée dans le
but d'attendrir les endurcis, il est dit que
l'édition comporte provisoirement 20,000 exem-
plaires, mais à une demande directe que nous
avons adressée à Bern, nous n'avons reçu
qu'une réponse évasive.

Du reste, nous sommes persuadés que tout
hôtelier recevant la liste avec invitation à
souscrire possède assez de jugement pour voir
au premier coup d'œil que ce factum est abso-
lument de nulle valeur tant pour le tourisme
que pour lui-même. Quant à ceux qui ont déjà
souscrit, que cela leur serve de leçon pour
l'avenir; c'est toujours autant qu'ils auront eu
pour leur argent.

SCIENBE ET RÉCLAME.

(Correspondance de Genève.)

Ce 19^e siècle qui va finir, et qui a vu, dans
tous les domaines de l'esprit humain, tant de
découvertes d'une portée incalculable, mérite
certainement les qualificatifs variés que, selon
l'usage, les Prud'homme de tout acabit ne man-
quent pas de lui décerner: siècle de la vapeur,
de l'électricité, de la dynamite, siècle du vélo
et de l'auto, siècle de la photographie; que sais-
je encore?

Mais il est un titre, à mon sens, qui les
prime tous, parce qu'il résume à lui seul la
caractéristique de tous les phénomènes par les-
quels s'est manifestée, depuis cent ans, l'ac-
tivité de notre race: ce titre, qu'adopteront, à
n'en pas douter, les historiens futurs, c'est ce-
lui de: *siècle de la réclame*. On peut dire sans
exagération que, depuis quelques années, que soient
ceux qui ont employé les ressources de leur
esprit à faire faire à l'humanité un progrès en
n'importe quel domaine de la science ou des
arts, du commerce ou de l'industrie, ils doivent
céder le pas à ceux dont tout le travail mental
a consisté à trouver toujours, pour attirer et
retenir l'attention publique, des formes nouvelles,
des airs inédits à faire proclamer aux quatre

coins du monde par la trompette de la re-
nommée.

Parmi les spécimens les plus curieux de
cette floraison de parasites qui s'attachent à
toutes les entreprises, il convient de signaler
au premier rang l'auteur de la brochure: „*Rat-
schläge für Gesunde und Kranke, die nach den
Kurorten der Schweiz reisen.*“ C'est un type
tout spécial que ce „Dr.“ Heussmann, et nous
comprendons sans peine qu'il parvienne à sé-
duire les commerçants, chez lesquels il se pré-
sente sous les dehors respectables du savant,
préoccupé uniquement de rendre service à ses
semblables en leur fournissant les indications
propres à les préserver de l'exploitation for-
midable dont ils sont menacés en pays étranger.
N'allez pas croire au moins que ce soit une
réclame vulgaire que ce bienfaiteur de l'hu-
manité vient vous proposer; oh! non; il s'est re-
nseigné avant de venir vous trouver, et parmi
toutes les maisons de la place, c'est la votre
qu'on lui a désignée comme la seule digne
d'estime et de confiance. Aussi, voyez d'ici le
profit que vous allez retirer de la recomman-
dation de ce savant homme, publiée, moyennant
la modeste somme de 25 fr., dans un livre, qui,
n'en doutez pas, constitue la lecture préfé-
rée du monde voyageur tout entier, le *cade
meum* indispensable, l'évangile révéré de tous
les malheureux en quête d'un climat réparateur!
Et c'est présenté avec tant de tact et de dé-
licatesse, presque sans avoir l'air d'y toucher;
ça vous a un ton de paternelle sollicitude, tant
pour votre santé physique et morale, que pour
votre bourse! Lisez ces avertissements sur les
dangers que vous allez courir en vous servant
de ces affreux funiculaires et autres chemins de
fer de montagne, si vous n'avez assuré au pré-
alable votre vie à l'incomparable compagnie N. N.;
pensez à l'horreur de votre situation, si vous
allez vous trouver surpris par la pluie, la neige
ou le dégel, dépourvu du parapluie, de l'imper-
méable et des caoutchoucs de la célèbre mai-
son H.; songez à l'exploitation honteuse, au tra-
itement déshonorant auxquels vous vous exposez
si, au lieu de prendre logis à l'unique auberge
que vous indique votre ange gardien, vous ris-
quez votre peau dans ce repaire de bandits dé-
nommé Grand Hôtel X. Y. Z.! Et voyez, après
cela, si vous n'avez pas lieu d'être mille fois
reconnaissant à l'homme désintéressé qui, en
deux lignes de son inestimable brochure, vous
préserve de toutes ces calamités! Ah! qu'il a
raison, ce bon „Dr.“ Heussmann, de dire, dans
sa préface, que son guide n'a rien de commun
avec ceux dont se servent encore, dans leur
déplorable aveuglement, de trop nombreux tou-
ristes. Bèdecker lui-même, le grand Bèdecker
ne sait que vous renseignez sur les excursions,
les beautés naturelles, les curiosités locales, les
voies de communication, et pousse l'inconscience
jusqu'à donner, pour chaque ville ou station
qu'il traite (la plupart du temps, assure le doc-
teur, sans l'avoir vue) une liste complète des
hôtels et restaurants, prêtant ainsi les mains
aux rapines dont vivent les propriétaires inso-
lents et stupides de ces grandes caisseries, coupe-
gorge pour les étrangers, et les portiers voraces
leurs compères, se faisant le complice des as-
sassinats prémédités qu'une direction criminelle
dégaine sous les dehors d'une ascension facile
et sans fatigue!

Parlons net: le factum du sieur Heussmann
est une des productions les plus venimeuses de cette
fièvre de réclame que nous signalons au début
de notre article. Il n'a pas même le mérite de
présenter ses élocubrations sous une forme
littéraire: le style fait douter parfois que l'on
ait affaire à un homme ayant reçu plus qu'une
instruction rudimentaire; et quant au contenu,
ce n'est autre chose qu'un ramassis de quitan-
ces pour autant de fois 25 Fr. qu'il y a eu de
naïfs qui se sont laissés prendre au langage
mielleux de ce beau parler.
Si jamais le „Dr.“ H. se présente chez vous,